

Lundi 04 mai 2020,

Chers parents,

Je vous prie de prendre connaissance de l'organisation retenue conjointement par l'Inspection de l'Éducation Nationale, la direction de l'école et la municipalité pour l'accueil de vos enfants à l'école à partir du 12 mai 2020.

Lundi 11 mai 2020 : finalisation de l'organisation par les enseignants et les services de la mairie. Pas d'accueil d'élèves à l'école. Pas d'enseignement à distance.

A partir du mardi 12 mai et jusqu'au 3 juillet 2020 : enseignement à l'école uniquement des GS par groupes restreints (5 enfants) en respectant le scénario retenu. Les élèves de GS de la classe 9, les élèves de PS MS continueront l'enseignement à distance comme pendant le confinement

Obligation scolaire

Les parents ne sont pas obligés de mettre leur enfant à l'école. Cependant, l'instruction scolaire reste obligatoire. Les enseignants proposeront du travail pour continuer l'école à la maison avec l'aide des parents, mais ce ne sera pas l'enseignement à distance tel qu'il a été fait jusqu'au 7 mai par les enseignants.

Scénario retenu

Répartition de l'enseignement en alternance par demi-semaine (lundi – mardi et jeudi- vendredi) avec des groupes de 5-6 élèves maximum par enseignant.

Pas d'école le mercredi matin.

Les élèves ne seront pas obligatoirement accueillis par leur enseignant et dans leur classe. Ces groupes seront fixes.

Les groupes seront déterminés, dans la mesure du possible, de façon à respecter les fratries aussi bien en maternelle qu'en élémentaire ainsi que l'équilibre des effectifs des groupes.

Organisation pédagogique

Les apprentissages à l'école ne pourront pas être ceux faits dans les conditions habituelles de la maternelle, ils seront adaptés en fonction des conditions sanitaires fixées par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Les élèves suivront des activités scolaires communes et préparées collectivement par les enseignants présents et à distance. Le même travail sera proposé aux familles qui feront le choix de ne pas remettre leur enfant à l'école.

Les jeux et coins jeux de la classe ne seront pas accessibles, les temps récréatifs seront très surveillés et limités, les groupes ne seront pas mélangés et les enfants ne seront pas autorisés à jouer ensemble.

Les gestes barrière seront travaillés avec les élèves et répétés toute la journée.

Les classes seront aménagées afin d'assurer la distanciation sociale entre les élèves (tables séparées, individualisation du matériel).

Horaires :

Le matin : arrivée à l'école entre 8H45 et 9H10.

Les parents amèneront les enfants directement à l'enseignant présent à la porte extérieure des classes (vous serez informé ultérieurement de la classe où votre enfant sera affecté).

Sortie : 16H00 ou 16H10 : pour chaque classe les familles auront un horaire précis pour récupérer leur enfant si celui-ci ne bascule pas à l'ALAE (vous serez informé ultérieurement de l'horaire de sortie de votre enfant).

RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration sera assurée en respectant rigoureusement les mesures sanitaires (un seul service).

ALAE :

Le service ALAE du matin ne sera pas assuré pour rester au plus près du protocole sanitaire du ministère de l'Éducation nationale.

Un service ALAE du soir sera assuré jusqu'à 18H.

Le centre de loisirs sera fermé le mercredi.

Afin de préparer au mieux cette réouverture je vous demande de vous engager sur le retour de votre enfant à l'école entre le 12 mai et 03 juillet ou sur son non-retour.

Merci de renvoyer impérativement avant le 07 mai votre réponse par mail à l'enseignant de votre enfant selon le modèle suivant :

Je soussigné Mr Mme déclare que mon enfant..... ne reviendra pas à l'école.

Je soussigné Mr Mme déclare que mon enfant..... fréquentera l'école.

En l'absence de réponse votre enfant ne sera pas accueilli à l'école.

Madame Valérie Tourtin
Directrice EMPU Merville

d. Jouelin

Mme Chantal Aygat
Mairie de Merville

M^{me} Chantal AYGAT
Maire de Merville

